



MAIRIE d'AUREILLE

INSCRIPTION EN MATERNELLE

Rentrée 2026

1/ Se présenter en mairie à partir du 7 avril avec un **justificatif de domicile** de moins de trois mois pour remplir une fiche d'inscription.

Vous pourrez venir récupérer cette fiche une fois signée par le Maire.

Veillez à bien renseigner, sur cette fiche, les adresses mails des 2 parents (écrites de manière lisible). Un courrier sera envoyé pour donner des précisions sur la rentrée et l'année à venir.

2/ Renvoyer le dossier complet à ce.0133189w@ac-aix-marseille.fr :

- La **fiche d'inscription** complétée et signée
- Les pages du **livret de famille** où les parents et l'enfant apparaissent
- Les **pages de vaccination** du carnet de santé (attention, il y a 2 doubles pages).
- Pour les élèves qui étaient déjà scolarisés dans une autre école : le **certificat de radiation** délivré par le directeur

Pour rappel, l'inscription en Petite Section concerne cette année les enfants nés en 2023 uniquement.

Rébecca Pélissier
Directrice de l'école maternelle